

Délibération n°2021-04-17

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.4

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Voie verte Bort-Les-Orgues : réalisation d'une étude de faisabilité technique, financière et administrative

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	73
Pouvoirs	14
Votants	87

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Frédéric Bivert est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Mady Junisson	Joël Bézanger	à	Anne-Marie Aubessard
Jean-Pierre Bodeveix	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Laurence Boyer	à	Alain Sivade
Tony Calla	à	Jean-Pierre Guitard	Pierrick Cronnier	à	Yoann Fiancette
Sandra Delibit	à	Michel Pesteil	Xavier Gruat	à	Stéphanie Gautier
Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo	Marilou Padilla-Ratelade	à	Christophe Arfeuillère
Céline Parrain	à	Sophie Ribeiro	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner	Elisabeth Ventadour	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëtitia ; Chassagnoux Bruno ; Delbègue Jean-Pierre (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste ; Le Gall Nathalie ; Louradour Pierrick ; Nirelli Catherine ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Ratelade François (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Sarfati Laurent (représenté) ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-04-17

Le président explique que Haute-Corrèze Communauté souhaite valoriser les assises des anciennes lignes SNCF ferrées en créant des voies vertes, concernant trois anciennes lignes : Bort-Ydes, Ussel-La Courtine-Felletin et Merlines-Montluçon.

La présente décision porte sur le projet de voie verte entre Bort-les-Orgues et Ydes (3 km côté Corrèze, 1 km côté Cantal).

Afin de mener à bien le projet, le président propose de réaliser une étude de faisabilité technique, financière et administrative pour avancer dans ce projet.

Il est précisé que cette étude pourrait bénéficier des crédits suivants :

- Contrat de Cohésion Territoriale du Conseil Départemental de la Corrèze à hauteur de 20 % avec un montant de dépense subventionnable plafonné à 30 000 €
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique porté par l'Etat (fiche projet inscrite au contrat)
- Fonds régionaux (démarche en cours auprès du Conseil Régional)

Est précisé que dans le cadre de l'appui proposé par l'Etat aux territoires, notamment par le biais du CRTE dans le cadre du plan France Relance, le CEREMA, établissement public, pourra assurer une relecture du cahier des charges de l'étude.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la réalisation de l'étude ;
- **APPROUVE** le lancement d'une procédure de consultation ;
- **AUTORISE** le président à engager les démarches nécessaires et à signer :
 - tous les documents relatifs au lancement du marché de l'étude
 - toutes les demandes de financement de cette dernière
 - une convention pour l'appui du CEREMA.

À la majorité	
Votants	87
Pour	84
Contre	0
Abstention	3

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 septembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

